



COMMISSION REGIONALE SUIVI ET VALIDATION DES LABELS

REUNION DU 9 JUIN 2022

Présidence : MAIGRET Patrick

Présents : BACHIRI Chakib, DELHAYE Alain (remplace BRESA Delphine), DENIZE André, FOURE Philippe, MACQUET René (remplace DUPONT Claude), PAVONE Onofrio

Excusés : AGUIAR Stéphane (CTR), BAUCHY Damien (CTD DAP OISE), BRESA Delphine, DUPONT Claude, PIETTE Timothée (CTD DAP AISNE)

Assistent : CUISINIER Corentin (CTD DAP FLANDRES), DANTIN Angélique (CTD DAP SOMME), DEMAILLY Laurence (CTR), GILLON Gérald (CTD DAP ESCAUT), GONCALVES Franck (CTR), HAROUN Djamel (CTR FUTSAL), HOCHART Benjamin (CTD DAP COTE OPALE), LEBON Mathilde (CTD DAP FLANDRES), VANNIEUWENHUYSE Antoine (CTD DAP ARTOIS)

La commission régionale du suivi et validation des labels s'est réunie pour l'étude des dossiers et a livré un avis favorable de 86 dossiers de labellisation (34 labels jeunes, 46 labels féminins et 6 labels futsal) des clubs des 7 districts de la Ligue de Football des Hauts de France dont le tableau est en pièce jointe.

L'ensemble des dossiers sera validé par la Fédération Française de Football.

Concernant le cas du **LABEL JEUNES FEMININES du club de CREIL AFC**, où Monsieur KISMOUNE Abdelmalek, directeur technique du club est suspendu pour 2 saisons.

La CR n'est pas favorable à l'octroi du label pour le club de Creil AFC pour des raisons évidentes d'éthique et du « message » qui serait envoyé à l'ensemble de nos clubs.

« CHAPITRE 4 : LES MODALITES DE RETRAIT DU LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL
Article 9 – Les conditions de retrait du label Le Label Ecole Féminine de Football peut être retiré aux clubs à tout moment suite à une décision prise par une commission disciplinaire d'une instance départementale, régionale voire nationale, à l'encontre d'un club et/ou d'un membre du club, quel que soit la catégorie de pratiquant concernée (jeunes, football féminin, futsal, seniors, vétérans), durant la période de validité du Label Ecole Féminine de Football.

Les motifs pouvant entraîner le retrait du label sont les suivants :

- Fraudes, fraudes sur demandes de licence, fausses feuilles de matchs
- Mise hors compétitions d'une équipe du club
- Coup(s) envers un officiel par un membre licencié du club
- 2 ème joueur(se) ayant eu une sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois
- **1 ère sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois d'un entraîneur, éducateur, dirigeant ou salarié**

Article 10 – La procédure de retrait du label La décision de retrait du Label Ecole Féminine de Football est prise par le Bureau Exécutif de la L.F.A, **soit sur proposition du Comité Directeur de Ligue concerné, suite à une sanction disciplinaire de niveau départemental ou régional**, soit sur proposition de la Commission fédérale de structuration des clubs suite à une sanction disciplinaire de niveau national.

La durée de retrait du Label Ecole Féminine de Football peut varier d'une saison minimum à une période allant jusqu'à la fin de la durée de validité du label, selon la gravité des faits constatés. »



Suite

16 pour
2 abstention
Patrick Maigret n'a pas assisté au vote

Pour la saison 2022 – 2023 les dossiers de labellisation devront être déposés pour le 30 novembre 2022.

La journée régionale en septembre 2022 aura lieu dans le District de la Côte d'Opale (date et lieu à définir).

Prochaine réunion : sur convocation

**Patrick Maigret
Président**